Pour la Cité humaine

Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 Lyon
www.pietons69.e-monsite.com

Nos 9 demandes majeures / Sécurité et Confort

1. Généralisation du 30 km/h à toutes les communes de la Métropole

2. Contrôle strict du 30 km/h existant, jour et nuit

3. Résorption des trottoirs trop étroits : parvenir à 1,40 m net pour le piéton

4. Sécurisation des traversées par avancées de trottoir et éloignement à 5 mètres en amont du passage-piétons (loi LOM) du stationnement automobile et des terrasses des cafés-bars-restaurants

5. Signalétique directionnelle piétons à développer, avec temps de trajet

6. Guidage des malvoyants dans les zones de circulation apaisée

7. Renforcement du contrôle de la légalité et du respect du réglement municipal pour les terrasses des cafés-bars-restaurants

8. Organisation uniquement sur chaussée quant au stationnement des vélos, trottinettes, motos & scooters

9. Suppression de la circulation des vélos et trottinettes électriques sur tous les espaces piétonniers

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§